



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

ASSEMBLÉE ORDINAIRE
22 FÉVRIER 2021

Assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins, tenue le lundi 22 février 2021 à 09 h 30 exceptionnellement à huis clos et par appel conférence en raison de la pandémie du COVID-19 et tel que permis par le Ministère des affaires municipales et de l'habitation, sous la présidence de M. Yan Maisonneuve, président, et à laquelle ont assisté :

M. Stéphane Handfield, 1^{er} vice-président
Mme Nathalie Bellavance, 2^{ième} vice-présidente
Mme Nathalie Ricard, membre
Mme Brigitte Villeneuve, membre
M. Bertrand Lefebvre, membre

Étaient également présents :

Mme Chantal Marceau, directrice générale et secrétaire-trésorière
Mme Valérie Foucault, coordonnatrice administrative
M. Daniel Paquette, directeur des opérations
M. Louis-Philippe Buist, ing., coordonnateur génie et technologies

RÉSOLUTION NO : A13-02-2021
(Ouverture de l'assemblée)

IL EST PROPOSÉ PAR : Stéphane Handfield
APPUYÉ PAR : Nathalie Bellavance

QUE la séance soit ouverte.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : A14-02-2021
(Adoption de l'ordre du jour)

IL EST PROPOSÉ PAR : Nathalie Ricard
APPUYÉ PAR : Bertrand Lefebvre

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 janvier 2021;
4. Adoption des listes des paiements émis, des salaires payés et des comptes à payer du fonds d'administration;
5. Imposition d'une suspension disciplinaire;
6. Approbation des hypothèses actuarielles – Avantages sociaux futurs;
7. Adoption des critères et pointages de sélection de la grille d'évaluation – Services professionnels en architecture – Banque d'heures pour divers mandats;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

8. Adoption de soumission RAIM-2021-001 – Services professionnels – Mise aux normes des systèmes de dosage de produits chimiques;
9. Affaires nouvelles;
10. Période de questions;
11. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : A15-02-2021 **(Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 janvier 2021)**

IL EST PROPOSÉ PAR : Bertrand Lefebvre
APPUYÉ PAR : Brigitte Villeneuve

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 25 janvier 2021 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : A16-02-2021 **(Adoption des listes des paiements émis, des salaires payés et des comptes à payer du fonds d'administration)**

IL EST PROPOSÉ PAR : Nathalie Bellavance
APPUYÉ PAR : Stéphane Handfield

QUE le conseil d'administration de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) accepte les listes des paiements émis et des salaires payés aux montants respectifs de 800 218,79 \$ et de 153 378,54 \$.

QUE le conseil d'administration de la RAIM accepte les listes des comptes à payer aux montants respectifs de 297 775,79 \$ et 3 539,48 \$ préparées le 16 février 2021 et en autorise les paiements.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : A17-02-2021 **(Imposition d'une suspension disciplinaire)**

ATTENDU la recommandation de la directrice générale et secrétaire-trésorière de la RAIM relativement à l'imposition de cinq (5) jours de suspension sans solde dans le dossier numéro RAIM-2021039, et ce, à titre de mesure disciplinaire;

ATTENDU la RAIM s'est fait accompagner par le Service des ressources humaines de la Ville de Terrebonne;

IL EST PROPOSÉ PAR : Bertrand Lefebvre
APPUYÉ PAR : Nathalie Ricard

QUE le conseil d'administration de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) autorise l'imposition de cinq (5) jours de suspension sans solde dans le dossier numéro RAIM-2021039 à être déterminée par la direction de la RAIM.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

RÉSOLUTION NO : A18-02-2021
(Approbation des hypothèses actuarielles – Avantages sociaux futurs)

ATTENDU QU'il y a lieu que le conseil d'administration de la RAIM approuve les hypothèses actuarielles utilisées pour la comptabilisation des avantages sociaux futurs au rapport financier 2020;

ATTENDU la recommandation de la firme AON quant aux choix des hypothèses actuarielles à utiliser;

IL EST PROPOSÉ PAR : Nathalie Bellavance
APPUYÉ PAR : Stéphane Handfield

QUE le conseil d'administration de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) approuve les hypothèses actuarielles suivantes aux fins de la comptabilisation des avantages sociaux futurs au rapport financier 2020:

- Taux d'actualisation 5,75 %
- Augmentation du salaire 2,00 % par année de 2020 à 2023 et 2,60% par la suite
- Inflation 2,00 %
- Indexation de la rente Aucune
- Âge de la retraite 90% à l'âge de retraite facultative
10% à 65 ans
Rentes différées : 65 ans
- Mortalité après la retraite
Hommes 100 % des taux de la table de mortalité 2014 du secteur public (CPM2014) – échelle B
Femmes 100 % des taux de la table de mortalité 2014 du secteur public (CPM2014) – échelle B
- Cessation de participation décès avant la retraite et invalidité Aucun

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : A19-02-2021
(Adoption des critères et pointages de sélection de la grille d'évaluation – Services professionnels en architecture – Banque d'heures pour divers mandats)

IL EST PROPOSÉ PAR : Nathalie Ricard
APPUYÉ PAR : Bertrand Lefebvre

QUE le conseil d'administration de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) autorise la grille d'évaluation dans le cadre de l'appel d'offres « Services professionnels en architecture – Banque d'heures pour divers mandats » selon les critères et pointages suivants :



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins**

Grille d'évaluation des services professionnels

	Points *
Proposition technique – critères d'évaluation	
1. Compréhension du mandat et méthodologie	15
2. Présentation, qualification et expérience de la firme	25
3. Qualification et expérience du chargé de projet	25
4. Qualification et expérience des autres membres du personnel professionnel et technique	30
5. Qualité de la présentation	5
Sous-total de la pondération technique**	100
Proposition financière	
Prix de la proposition (avant taxes)	Prix
Sous-total prix	
Pondération finale	
[(Pointage de la pondération technique + 50) X 10 000] / prix	_____

* Maximum de points attribués aux critères

** La proposition financière n'est considérée que si le pointage de proposition technique d'une soumission atteint 70.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : A20-02-2021

(Adoption de soumission RAIM-2021-001 – Services professionnels – Mise aux normes des systèmes de dosage de produits chimiques)

ATTENDU QUE la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) a procédé à un appel d'offres public pour les services professionnels pour la mise aux normes des systèmes de dosage de produits chimiques (RAIM-2021-001);

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 13 janvier 2021;

ATTENDU QUE la grille d'évaluation a été approuvée par la résolution 21-02-2020 lors de la séance ordinaire tenue du 24 février 2020;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 9 février 2021;

ATTENDU QUE le comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes a attribué le pointage final mentionné ci-bas, le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article:

	Pointage final	Montant
TetraTech QI inc.	9,66	148 001,57 \$ t.t.c.
GBI Experts-conseils inc.	6,89	215 716,10 \$ t.t.c.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la RAIM ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 135 118,62 \$ (t.t.c.);

ATTENDU QUE le nom de la firme TetraTech QI inc. n'apparaît pas au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) consulté le 22 février 2021;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme TetraTech QI inc. ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Brigitte Villeneuve
APPUYÉ PAR : Stéphane Handfield

QUE le conseil d'administration de la RAIM accepte la soumission de TetraTech QI inc. pour les services professionnels pour la mise aux normes des systèmes de dosage de produits chimiques, au montant de 128 725,00 \$ (taxes en sus).

QUE la dépense soit financée par le règlement d'emprunt numéro 38.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : A21-02-2021
(Levée de l'assemblée)

IL EST PROPOSÉ PAR : Stéphane Handfield
APPUYÉ PAR : Nathalie Ricard

QUE l'assemblée soit et est levée.

ADOPTÉ



Président



Secrétaire-trésorière